

Sommaire

Introduction	8
Sar-hitza	12
<i>Première partie</i>	
Le Pays basque, terre de sorciers	17
La première sorcellerie basque, du Moyen Âge au début du xvii ^e siècle	19
La première affaire luzienne (1605-1606)	26
La seconde affaire luzienne (1607)	29
L'affaire de Zugarramurdi (1608-1609)	35
<i>Deuxième partie</i>	
La commission de 1609	45
La décision	47
Les hommes	57
Les faits	78
Le discours de la méthode	91
Les interprétations contemporaines	113
<i>Troisième partie</i>	
Une historiographie à charge : Pierre de Lancre au ban de l'Histoire ...	135
À l'origine, un épisode parmi d'autres	137
Puis vint Michelet... ..	144
La naissance d'une spécificité basque	158
La commémoration du 4 ^e centenaire	196
Conclusion	227
Biobibliographie	237



“No hubo brujas
ni embrujados hasta que se habló
y se escribió de ello.”

« Il n’a existé ni sorcières ni ensorcelés
jusqu’à ce que l’on en parle
et que l’on écrive sur le sujet. »

“Ez da sorginik
ez eta sorgindurik izan, gai horri buruz
mintzatu eta idatzi arte.”

Salazar y Frías, 1613

*José Gonzales de la Peña,
La toilette pour le sabbat,
huile sur bois, 1938.*

Introduction

Le titre de cet ouvrage, un brin provocateur je l'avoue, a pour origine mon questionnement face au nombre d'approximations historiques, parfois même de contresens, qui s'écrivent depuis des décennies sur la fameuse « chasse aux sorcières » de 1609 et dont beaucoup se transmettent de génération en génération comme parole d'évangile...

On ne peut que constater que, depuis une cinquantaine d'années, les bûchers des sorcières basques se rallument régulièrement, ce qui n'a fait qu'amplifier le phénomène de reprise d'idées fausses ou faussées. Des historiens, certains auteurs non spécialistes, des littérateurs en tout genre alimentent régulièrement le débat, notamment à l'occasion de commémorations. Les interprétations, les surinterprétations, les instrumentalisation de l'Histoire se succèdent ainsi au gré des anniversaires ou simplement des moments privilégiés où la sorcellerie revient à la mode.

Paradoxalement, le champ des hypothèses sur l'épisode basque des chasses aux sorcières, en 1609, paraît aujourd'hui extrêmement vaste, alors que les sources qui les alimentent en apparaissent toujours aussi minces. L'historien n'a en effet à se mettre sous la dent que les œuvres d'un démonologue, Pierre de Lancre¹, juge et partie en cette affaire, et

1 - Pierre de Rosteguy de Lancre ou Pierre de Lancre (1553-1631) était un magistrat et conseiller au Parlement de Bordeaux, et fut l'un des principaux acteurs de la chasse aux sorcières au Pays basque sous Henri IV. Envoyé en mission en 1609, il fit condamner de nombreuses personnes pour sorcellerie et relata dans son principal ouvrage, le *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons* (1612-1613), les détails de son action judiciaire pour lutter contre la sorcellerie locale (voir p. 60).

quelques rares documents d'archives qui ne sont que des épaves administratives de certaines communautés locales. Mais plutôt que d'essayer de lire entre les lignes, ou en dehors d'elles, l'on se doit déjà de les lire précisément et de les remettre dans leur contexte. L'absence de rigueur dans l'analyse historique conduit parfois à des interprétations subjectives et déconnectées de leur époque. Or, c'est l'objectivité et la modestie qui doivent nous guider. Nous nous devons de pouvoir avouer que nous ne savons pas, ou que notre analyse, même si elle est fondée sur des documents, n'est qu'une hypothèse qui peut, à tout moment, être remise en cause par la découverte de nouvelles pièces ou de nouvelles mises en perspective. L'honnêteté intellectuelle nous impose de questionner certaines interprétations, lorsqu'elles reposent sur des bases fragiles ou des extrapolations.

Pierre de Lancre est présenté depuis longtemps et majoritairement comme un bourreau sanguinaire. Si l'on reprend seulement les ouvrages qui parlent de lui et de ses actions au Pays basque dans ces dernières décennies, les qualificatifs qu'on lui applique s'avèrent assez éloquents : « fanatique », « vaniteux », « infatué de lui-même », « intrigant », « libidineux », « d'esprit étroit », « sectaire », « buté », « crédule », « sadique », « cruel », et pour couronner le tout : « obsédé sexuel ». Pourtant, si l'on analyse ses ouvrages en ne prenant pas seulement en compte ses notations « ethnographiques » sur les Basques et leur société, ni les extraits de dépositions ou d'aveux qu'il cite, l'on peut mieux comprendre le sens profond de son action répressive. Le rôle de l'historien est d'analyser les faits dans leur contexte, sans anachronisme ni simplification. Il s'agit de comprendre les dynamiques qui ont conduit à ces événements, sans pour autant les justifier.

Cet ouvrage se veut donc une mise au point historique sur la chasse aux sorcières basques de 1609, et sur le per-

sonnage que l'on a considéré comme son principal acteur, Pierre de Lancre. Il se donne également pour objectif de comprendre pourquoi le Pays basque connaît aujourd'hui encore cette relation si particulière et affective avec cet épisode de son histoire, et pourquoi il le vit comme une blessure dont les cicatrices ne semblent jamais pouvoir se refermer.

La répression de la sorcellerie en 1609 est devenue en effet l'un des éléments marquants de l'histoire du Pays basque. On peut même avancer que celle-ci représente aujourd'hui un moment important dans le récit de la société basque, et notamment des femmes, souvent perçues comme martyres de la colonisation politique et culturelle voulue par une France centralisatrice. Elle aurait même fait partie de tout temps, et depuis l'origine, de la fameuse « mémoire collective » dont on parle si souvent sans savoir la définir.

Dans un premier temps, nous replacerons les événements de 1609 dans l'histoire de la répression de la sorcellerie au Pays basque depuis le Moyen Âge, car cet événement ne doit pas être isolé : il s'inscrit dans une longue série d'autres épisodes similaires. Nous nous attacherons ensuite à analyser la commission de Pierre de Lancre et Jean d'Espagne telle qu'elle peut être saisie dans sa réalité, avant de nous intéresser aux hommes qui furent les protagonistes de cette histoire, et en particulier à leur culture. L'absence de contextualisation sociale et culturelle constitue en effet souvent le défaut essentiel des études sur cet épisode de la sorcellerie basque. Nous nous intéresserons ensuite aux différentes interprétations de cette affaire qui ont tenté d'en donner aujourd'hui une explication spécifique. Enfin, nous analyserons l'évolution historiographique qui a conduit à la mise en place de cette vision contemporaine et qui nous permettra de mieux comprendre les différentes étapes de sa mise en place.



Une sorcière présente au diable un enfant qu'elle a séduit.

Il apparaît assez clairement que, dans cette affaire basque, on s'en est en grande partie tenu à l'anecdotique, à l'« ethnologique », au sensationnel, au croustillant, en prenant souvent l'œuvre de Pierre de Lancre comme un simple journal de voyage, un « document », alors que, pour reprendre la formule de Jacques Le Goff², on devrait la considérer comme un « monument », l'analyser comme tel et user à son égard de la critique historique qu'elle mérite. C'est ce que, modestement, nous allons essayer de faire dans cet ouvrage.

2 - Le Goff (Jacques), « Documento/Monumento », *Enciclopedia*, Torino, Einaudi, 1978, vol. V, pp. 38-47.



Le Pays basque, terre de sorciers

Première partie

*Après le repas, chaque démon
entraîne sa compagne de table
dans une danse diabolique.*

Le premier élément qu'il nous faut prendre en compte dans cette histoire de la « chasse aux sorcières » de 1609 concerne l'ancienneté des poursuites de sorcellerie au Pays basque, tant français qu'espagnol d'ailleurs. Cette affaire, comme celle qui la précède en 1605 à Saint-Jean-de-Luz, n'apparaissent que comme les épisodes presque finaux d'une longue histoire qui commence au début du ^{xiv}^e siècle et ne finira que dans les années 1670.

La première sorcellerie basque, du Moyen Âge au début du XVII^e siècle

Les recherches très documentées de Florencio Idoate sur la sorcellerie en Navarre⁵ nous renseignent avec précision sur les procédures qui touchèrent en particulier la Basse-Navarre. Les sources espagnoles, mieux conservées que les françaises, nous fournissent les plus anciens témoignages de la chasse à la sorcellerie pour cette région. Jusqu'en 1527, en effet, la châtelainie d'*Ultrapuertos*, également appelée « Terre des Basques », dépendait administrativement du royaume de Navarre dont Pampelune était la capitale.

Dès 1329, le lieutenant du *bayle* local, accompagné d'une dizaine d'hommes, sort des limites de sa juridiction pour aller s'emparer à Bidache d'une nommée *Johana la Christiana*, « qui empoisonnait les gens et était une guérisseuse malfaisante ». Quatre de ses compagnes sont également arrêtées sous le même chef d'accusation : *Arnalda del Bosc*, *Peyrona de Preyssac*, sa filleule *Johana*, et *Domenja de Durban*, « qui empoisonnaient les gens, et étaient guérisseuses et faisaient de nombreux maléfices ». À la suite d'un emprisonnement d'environ trois mois, elles sont déclarées coupables et subissent la peine réservée à leur condition de sorcières : le bûcher.

En 1330, *Jurdana de Irissari*, « guérisseuse », est, elle aussi, condamnée et brûlée à Saint-Jean-Pied-de-Port. Cette même année, *Alamana de Mearin*, du pays de Mixe, est envoyée à Pampelune pour être jugée par le tribunal de la Cour comme sorcière, puis remise au châtelain de Saint-Jean-

5 - Idoate (Florencio), *La Brujería en Navarra y sus Documentos*, Pamplona, Diputación foral de Navarra, 1978 (coll. « Etnografía ») ; il est aussi l'auteur d'une brochure : *La brujería*, Pamplona, Diputación foral de Navarra, 1967 (2^e éd. 1982) (« Temas de cultura popular », 4).

Pied-de-Port. Ce dernier devait certainement prononcer la sentence définitive ou du moins se charger de son exécution. Huit ans plus tard, plusieurs habitants de Lasse portent plainte contre *Condesa de Urritzaga*, qu'ils accusent d'avoir commis des « sortilèges ». Elle avoue ses fautes après avoir passé 35 jours en prison et l'on dresse son bûcher sur le marché de Saint-Jean-Pied-de-Port. En 1342, c'est celui de Garris qui sert de théâtre à l'exécution de deux sorcières, la dame de la maison d'Arostéguy et une femme de Gabat.

La terre de Mixe est de nouveau touchée en 1370. Guilhem Arnalt, d'Ilharre, à la veille d'être exécuté pour un assassinat, avoue au juge local qu'il est sorcier (*faytiler*) et qu'il savait faire des sortilèges (*far faytilhes*). Il avait été initié en la matière par Pes de Goyti, laboureur, et son épouse Condesse, dame de Beheyti. Ils auraient tous les trois ensemble tué le fils de Guixon de Lizaga et de Domenge, sa femme, ladite Condesse s'étant introduite dans la maison en passant sous la porte « en forme de chien ». Le juge ordonne alors la saisie au corps de Pes de Goyti et de Condesse, qui sont sorciers (*faytilers*), pratiquent ce « métier » (*mestir*) et ont provoqué de nombreux dommages de toutes sortes. Le tribunal local est partagé sur la question mais une majorité se dégage en faveur du jugement de Dieu traditionnel en Navarre : les accusés devront porter « le fer chaud d'Orcoyen ». La reine de Navarre, Jeanne d'Évreux, jugeant les preuves insuffisantes, intervient cependant et, après s'être entourée des conseils d'une assemblée de sages, ordonne que les prisonniers passent d'abord devant son tribunal pour être entendus sur tous les points douteux du procès. L'issue de l'affaire ne nous est malheureusement pas connue, mais nous savons que d'autres personnes, et en particulier des hommes de position sociale élevée, y furent mêlés.

En 1452, une autre province basque, la Soule, fournit la mention de son premier sorcier, à l'occasion d'un conflit